

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 2 juin 2020 à 20H00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Sont absents :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. **LÉGISLATION**
 - 4.1 Adoption du règlement 189-2020
 - 4.2 Adoption du règlement 190-2020
 - 4.3 Résolution pour la CPTAQ tenant compte des critères de décisions de décision prévues à l'article 62 de la loi – dossier 427601
5. **FINANCES**
 - 5.1 Compte pour approbation
 - 5.2 Révision et mise à jour des comptes de taxes pour 2020
6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**
 - 6.1 Renouvellement d'entente pour le logiciel Sport-Plus
 - 6.2 Offre de service de EMS pour Plan et devis et surveillance des travaux de rénovation du réservoir d'eau potable
 - 6.3 Achat de 4 bunkers pour le personnel du Service des incendies
 - 6.4 Seconde demande d'assistance financière pour la couverture téléphonique cellulaire
 - 6.5 Demande de fermeture de la rue Mercier à partir du 440 pour le 23 juin de 21h00 à 1h00
 - 6.6 Réparation du terrain de tennis

6.7 Paiement de la facture de la firme Pompacktion pour le réservoir d'eau potable

7. PERSONNEL

7.1 Retrait de la proposition du conseil pour les conditions de travail du personnel du Service des incendies (abrogation résolution 2020-04-113)

7.2 Mandat au directeur général pour travailler avec le Service en ressources humaines et relation du travail de la Fédération québécoise des municipalités

7.3 Mandat au Service en ressources humaines et relation du travail de la Fédération québécoise des municipalités

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-06-155 Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2020-06-156 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2020 et de la séance d'ajournement du 19 mai 2020.

4. LÉGISLATION

4.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 189-2020

2020-06-157 **Considérant** qu'un avis de motion du règlement 189-2020 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mai 2020 ;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 5 mai 2020 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 189-2019 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement 189-2020 relatif au contrôle des animaux.

4.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 190-2020

2020-06-158 **Considérant** qu'un avis de motion du règlement 190-2020 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 mai 2020 ;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 19 mai 2020 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 190-2019 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement 190-2020 modifiant le règlement 09-2001 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

4.3. RÉOLUTION POUR LA CPTAQ TENANT COMPTE DES CRITÈRES DE DÉCISIONS DE DÉCISION PRÉVUES À L'ARTICLE 62 DE LA LOI – DOSSIER 427601

2020-06-159 **Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance de la demande d'autorisation de Rénauld Champagne laquelle consiste à une demande d'acquisition du lot 5 059 973 et d'aliéner celui-ci au lot 5 059 827 ;

Considérant qu'en conformité avec les dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressé par Rénauld Champagne ;

Considérant qu'en vertu de l'article 58.2 de la loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, compte tenu du fait que la vocation des lots demeure inchangée ;

Considérant que l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, compte tenu du fait qu'aucune demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'est demandée ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que les activités agricoles actuelles seront

maintenues, donc aucune partie de lot cultivable ne sera soustraite de l'agriculture ;

Considérant que la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement ;

Considérant que la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme ;

Considérant que l'article 61.1 ne trouve pas son application dans le cadre du présent dossier ;

Considérant que l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources d'eau et sol, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale ;

Considérant que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley appuie la demande d'autorisation adressée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par Rénaud Champagne.

5. FINANCES

5.1. COMPTE POUR APPROBATION

2020-06-160

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de mai 2020 au montant total de 188 086,66 \$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	28 013,29 \$
Factures payées :	50 466,15 \$
Factures à payer :	188 086,66 \$

5.2. RÉVISION ET MISE À JOUR DES COMPTES DE TAXES POUR 2020

2020-06-161

Considérant que le directeur général a déposé une liste de correction à effectuer dans certains comptes de taxes ;

Considérant que le conseil a pris acte des recommandations du directeur général concernant les modifications à faire ;

Considérant que ces recommandations servent à régulariser le dossier de certains propriétaires et ne vont pas à l'encontre du règlement de taxation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les recommandations proposées par le directeur général et autorise celui-ci à apporter les modifications requises dans les rôles de taxes des propriétaires ciblés.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. RENOUVELLEMENT D'ENTENTE POUR LE LOGICIEL SPORT-PLUS

2020-06-162

Considérant que l'entente de la Muniapalité de Saint-Honoré-de-Shenley avec le Logiciel Sport-Plus arrive à échéance ;

Considérant qu'une enveloppe budgétaire « régionale » était disponible pour l'utilisation du logiciel à l'an 1 et l'an 2;

Considérant qu'aucun financement n'était prévu pour l'an 3 et l'an 4 (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020) ;

Considérant qu'aucun financement n'est prévu pour l'an 5 et l'an 6 (1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022) ;

Considérant que le logiciel Sport-Plus est utilisé dans plusieurs municipalités du regroupement depuis 4 ans ;

Considérant que l'utilisation du logiciel :

- améliore l'accessibilité aux services des citoyens
- permet la gestion de plateau sportif
- facilite la comptabilité et l'émission de reçus / relevés

Considérant que la municipalité de La Guadeloupe soit désignée par les autres participants comme étant gestionnaire du projet ;

Considérant que le gestionnaire est le seul à être autorisé à dépenser pour la présence entente chez la compagnie Logiciel Sport-Plus ;

Considérant que le montant annuel d'utilisation variera selon le nombre de municipalités à poursuivre le partenariat ;

Considérant que le montant annuel à payer se situera entre 960,00 \$ et 1400,00 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à poursuivre l'utilisation du logiciel pour l'an 5 et l'an 6 ;

Que de nouvelles municipalités puissent être ajoutées à l'entente.

6.2. OFFRE DE SERVICE DE EMS POUR PLAN ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

2020-06-163 **Considérant** que les travaux d'investigation du réservoir d'eau potable ont été réalisés afin d'identifier la cause des bris de celui-ci ;

Considérant que la Municipalité doit faire préparer des plans et devis pour des travaux de réhabilitation du réservoir et déposer une demande d'aide financière au MAMH à cet effet ;

Considérant que la firme d'ingénierie EMS à déposer une proposition à la Municipalité pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour un montant de 20 995,00 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la proposition de la firme d'ingénierie EMS pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable, et ce, au montant de 20 995,00 \$ plus taxes.

6.3. ACHAT DE 4 BUNKERS POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DES INCENDIES

2020-06-164 **Considérant** que le Service de sécurité incendie de la Municipalité a de nouveaux employés ;

Considérant que le Service de sécurité incendie a besoin de nouveaux bunkers pour son personnel ;

Considérant que le responsable du Service de sécurité incendie recommande l'achat de 4 bunkers au montant de 7 236,00 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de 4 bunkers au montant de 7 236,00 \$ plus taxes.

6.4. SECONDE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA COUVERTURE TÉLÉPHONIQUE CELLULAIRE

2020-06-165 **Considérant** que l'installation d'une antenne cellulaire sur le réservoir d'eau potable de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a

contribué améliorer la desserte cellulaire de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

Considérant qu'un montant de 10 000,00 \$ a été mis en réserve par la MRC Beauce-Sartigan pour l'amélioration de la couverture cellulaire pour la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire faire une demande d'assistance financière supplémentaire à la MRC Beauce-Sartigan pour soutenir le coût d'installation de l'antenne dans la perspective que celle-ci contribue à l'amélioration du signal à Saint-Hilaire-de-Dorset ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le directeur général afin d'effectuer une demande d'assistance financière supplémentaire à la MRC Beauce-Sartigan pour l'installation de l'antenne cellulaire à Saint-Honoré-de-Shenley.

6.5. DEMANDE DE FERMETURE DE LA RUE MERCIER À PARTIR DU 440 POUR LE 23 JUIN DE 21H00 À 1H00

2020-06-166

Considérant qu'un groupe de citoyens de la rue Mercier ont fait une demande à la Municipalité pour la fermeture de leur rue à partir de l'adresse civique 440 afin de réaliser une activité festive ;

Considérant que l'événement aura lieu le 23 juin 2020 entre 21h00 et 1h00 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la fermeture de la rue Mercier à partir de l'adresse civique 440 de 21h00 à 1h00 le 23 juin 2020.

6.6. RÉPARATION DU TERRAIN DE TENNIS

2020-06-167

Considérant que le terrain de tennis a besoin de réparation afin d'être fonctionnel pour la saison estivale ;

Considérant que la firme Distribution Sports Loisirs a déposé une soumission au montant de 882,50 \$ plus taxes le matériel nécessaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission de la firme Distribution Sports Loisirs au montant de 882,50 \$ plus taxes.

6.7. PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA FIRME POMPACTION POUR LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

2020-06-168 **Considérant** que des travaux de préparation pour l’investigation du réservoir d’eau potable ont été réalisés

Considérant que la facture de la firme Pompacktion pour l’acquisition d’un système de pompage a été soumise à la Municipalité ;

Considérant que le coût est de 11 150,00 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de la facture de la firme Pompacktion au montant de 11 150,00 \$ plus taxes.

7. PERSONNEL

7.1. RETRAIT DE LA PROPOSITION DU CONSEIL POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DU SERVICE DES INCENDIES (ABROGATION RÉOLUTION 2020-04-113)

2020-06-169 **Considérant** que le comité des élus responsable des pompiers a préparé une entente pour les salaires et les conditions de travail du personnel du Service de sécurité incendie ;

Considérant que le conseil a convoqué le personnel du Service de sécurité incendie pour leur présenter leur offre et déposer une entente de travail ;

Considérant que le personnel du Service de sécurité incendie ne s’est pas présenté à la rencontre convoquée par le conseil ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil retire son offre d’entente ;

Que le conseil abroge la résolution 2020-04-113.

7.2. MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR TRAVAILLER AVEC LE SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATION DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

2020-06-170 **Considérant** que le comité des élus responsable du Service de sécurité incendie ne travaillera plus avec le personnel de ce service, car ils ont refusé de collaborer avec les élus ;

Considérant que le conseil désire transmettre le dossier des conditions de travail du personnel du Service de sécurité incendie à un service spécialisé à cet effet ;

Considérant que le directeur général a contacté le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant le conflit de travail avec le personnel du Service de sécurité incendie ;

Considérant que le ministère a référé le directeur général à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour obtenir le soutien requis pour le conflit ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate le directeur général pour entreprendre les démarches nécessaires avec le Service en ressources humaines et relation du travail de la Fédération québécoise des municipalités pour résoudre le conflit de travail entre la Municipalité et le personnel du Service de sécurité incendie ;

Que le conseil autorise le directeur général à transmettre toutes les informations pertinentes réclamées par le Service en ressources humaines et relation du travail de la Fédération québécoise des municipalités.

7.3. MANDAT AU SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATION DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

2020-06-171

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

Considérant que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

Considérant que les tarifs horaires des professionnels de ce service fixés pour l'année 2020 sont de 110,00 \$ à 175,00 \$;

Considérant l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, notamment pour les besoins du corps de pompiers volontaires de la Municipalité, s'il y a lieu ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM afin qu'il la conseille et l'appuie, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2020

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2020-06-172

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 16 juin 2020.

Il est 21h30.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.